

# **BUDGET - FINANCES**

**GROUPE DES ELUS COMMUNISTES**

---

<p><b>Conseil régional Réunion du 7 avril 2005</b></p>
--

## **Intervention de Josiane Corbic Décision modificative n°1 au budget 2005**

Monsieur le Président,  
Cher(e)s collègues,

Cette DM au budget intervient quelques semaines seulement après nos débats budgétaires.

Elle concerne uniquement des compétences transférées par la loi d'août 2004 et confirme nos craintes, tant sur la forme que sur le fond, quant à cette pseudo décentralisation, qui masque en fait un désengagement de l'Etat.

Sur la forme en effet, les conditions de ces transferts mis en place dans la confusion ne sont pas acceptables.

Pas acceptables d'abord pour les personnes concernées.

Ainsi les étudiants boursiers, ceux pour lesquels la poursuite d'études supérieures est plus difficile, n'ont pas eu leurs versements au moment où ils l'attendaient. La Région a dû s'engager auprès d'eux à la place de l'Etat.

Les centres de formation et les personnels des services concernés sont dans l'attente depuis des mois.

Pour la Région, les transferts se font dans le flou le plus inquiétant, notamment au plan financier.

Nous avons l'obligation d'accepter ces transferts sans disposer de tous les éléments permettant d'analyser les incidences pour le Conseil régional.

L'évaluation précise reste à faire du côté de l'Etat. Selon l'étude demandée par la Région, les montants annoncés sont nettement en dessous des besoins et loin d'une dotation à l'euro près, comme il est soi-disant prévu.

Ces compensations sont calculées selon des critères que nous ignorons.

Comme l'indique le rapport, nous sommes là dans une logique de dotation financière strictement, et non dans une logique de réponse aux besoins.

Cela renforce notre méfiance quant au futur transfert des TOS. Dans les lycées où nous siégeons, les personnels dénoncent le manque d'effectifs, des problèmes de remplacement et des suppressions de postes.

Dans ces conditions le Conseil Régional a raison de refuser la signature de la convention avec l'état et de se battre pour que les conditions du transfert ne se fasse pas au détriment des personnels, de la région et des contribuables locaux.

Sur le fond, nous sommes en total désaccord sur le mode de financement. D'ailleurs les parlementaires communistes ont déposé un projet de loi pour une meilleure justice fiscale. Ce texte conforte notamment la participation des entreprises au financement des dépenses collectives, avec une taxe professionnelle rénovée intégrant les actifs financiers.

Nous considérons en revanche, que l'utilisation d'une part de la Taxe sur les produits pétroliers est pour le moins discutable.

Son développement va à l'encontre de la politique que nous souhaitons mettre en oeuvre en faveur des transports collectifs pour contribuer à réduire les gaz à effet de serre.

Elle est assise sur une matière première, dont les réserves diminuent chaque jour.

Dans peu de temps, le prix du baril va atteindre des prix tels, que chacun cherchera des énergies alternatives, ce qui aura pour effet de réduire la TIPP.

Il ne sera pas non plus question alors, de chercher à augmenter cette taxe pour faire face aux besoins nouveaux et il est illusoire de penser qu'elle pourra contribuer à l'autonomie financière des régions.

Pourtant, on sait qu'en ce qui concerne les formations sanitaires et sociales, les demandes vont augmenter dans les années qui viennent, avec notamment, l'allongement de la durée de vie. Le manque dramatique de personnels soignants dans les hôpitaux appelle aussi des recrutements dans les années qui viennent.

Or, le CESR attire déjà l'attention du Conseil régional sur les difficultés que pourraient rencontrer les centres de formation si les dotations sont versées sur la base des montants transférés par l'Etat.

Ce sont donc, avec cette décentralisation, au final, les contribuables locaux qui seront sollicités, pour les régions qui souhaiteront assurer dans l'avenir des formations suffisantes et de qualité.

A propos de qualité et pour conclure, maintenant que la Région est compétente, malgré elle, pour les formations sanitaires et sociales, il s'agira aussi de veiller à ce que les

objectifs que nous nous sommes fixés en matière de prévention des accidents du travail, des maladies professionnelles, du stress et des objectifs d'égalité dans des secteurs où les femmes sont nombreuses, ou encore de formation tout au long de la vie, soient bien pris en compte dans ces formations.

Cela précisé, nous voterons cette DM, en accord avec l'analyse proposée par le Président et la volonté d'individualiser les crédits pour faciliter le suivi de ces transferts.